



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/513  
27 juin 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 27 JUIN 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du  
26 juin 1995, que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de mon  
pays (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre, et de son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Ivan Z. MISIC

ANNEXE

Lettre datée du 26 juin 1995, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la  
Bosnie-Herzégovine

Je prie les membres du Conseil de sécurité de bien vouloir excuser la façon très personnelle dont je parle des événements récents, mais cela pourrait se révéler utile pour placer la situation dans une certaine perspective.

Depuis que je suis arrivé à Sarajevo dans la soirée de jeudi, 24 civils ont été tués dans cette ville, et il va sans dire que la vie de ceux qui vivent encore ne tient qu'à un fil.

Hier, les tirs d'artillerie des Serbes de Karadzic ont tué cinq enfants. Vous trouverez ci-après le nom et la date de naissance des victimes : Ljiljana Janjic (1983), Sibella Zimic (1985), Nihad Efica (1979), Adnan Krzilo (1982) et Amina Pajevic. Dix-huit autres civils, dont sept enfants, ont été blessés dans la seule journée d'hier. Aujourd'hui, au moins deux autres civils ont été tués, et un nombre indéterminé ont été blessés. Je n'ai pas encore le nom des tués d'aujourd'hui, mais il importe de bien se rappeler que chacun de ces chiffres correspond à un nom et à une vie.

Je suis en fait surpris de voir comme les bombardements et les coups de feu des tireurs embusqués sont intermittents. J'ai tout d'abord pensé que cela démontrait une certaine retenue, mais ensuite le schéma suivi m'est apparu à l'évidence. Il y a quelques heures de calme durant lesquelles la population est amenée à penser que les rues sont sûres. Puis, tout d'un coup, des tirs de mortier en succession rapide se concentrent sur une partie de la ville. Les civils se mettent tous à courir pour se mettre à l'abri, sauf, bien entendu, les morts et les blessés graves.

Peu à peu, au cours des quelques heures qui suivent, le calme se met de nouveau à régner. Sous couvert, quelques personnes entreprennent d'aller chercher de l'eau, acheter du pain, ou toute autre activité nécessaire à la vie. Les enfants en particulier sont tentés de sortir car ils s'ennuient, veulent jouer avec des amis, ou passer d'une façon ou d'une autre les longues heures sans école et sans grand-chose à faire. Puis, de nouveau, les obus tombent des collines, parfois ne trouvant aucune victime, parfois en fauchant des dizaines.

Ce jeu cruel du chasseur et de sa proie ne peut s'expliquer dans le contexte de la guerre. Ce patient chasseur ne vise pas des cibles militaires mais des civils, ou plus spécifiquement son objectif est de terroriser une population civile et sa ville. Le terroriste perché sur sa colline sait qu'au jeu de la patience, il l'emportera toujours sur sa proie humaine, car celle-ci sera obligée de sortir tôt ou tard, et lui n'a à craindre ni riposte ni justice.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans la lettre qu'il a adressée le 23 juin 1995 à M. Willy Claes, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, a confirmé que la "zone d'exclusion" avait pratiquement disparu. Cette lettre, et la communication antérieure de M. Yasushi Akashi, Représentant spécial du Secrétaire général, ont

également confirmé que la "Force de réaction rapide" était incapable d'assurer la protection des civils de Sarajevo et de la République de Bosnie-Herzégovine. Je pense que nous savons tous quelles sont les conclusions naturelles à tirer de cet ensemble de faits, dont les conséquences sont si manifestes sur le terrain ici à Sarajevo.

Et, de grâce, que l'on ne débâte pas des échecs du maintien de la paix tant que la guerre se poursuit, ni de la nécessité de préserver l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies et de ses principes. La cause fondamentale de ces échecs, c'est le terrorisme qui a pour cibles des civils, et ni l'ONU ni le droit international ne pourront se maintenir si l'on permet au terrorisme de persister, surtout sous l'étiquette d'une "guerre entre deux parties".

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Mohamed SACIRBEY

-----